



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 07/22
Séance du Conseil communal du
mercredi 12 octobre 2022 à 20h00
au Foyer des Pâquis

La 11^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 7^{ème} de cette année 2022 est ouverte à 20h00 au Foyer des Pâquis par M. Olivier Chabanel, Président pour cette année 2022-2023, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

0. Assermentation

M. le Président : Nous passons maintenant à l'assermentation du nouveau conseiller communal M. Salvatore Bocchetti qui remplace Mme Anaëlle Urio.

Je vous invite M. Bocchetti à avancer jusqu'au pied de cette estrade et à l'assemblée de se lever.

Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil Communal et vous donner lecture de la promesse légale.

Après la lecture du serment, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « *je le promets* » ou « *je le jure* ».

"Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays."

"Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

M. Salvatore Bocchetti le promettez-vous ?

M. Bocchetti : Je le promets.

M. le Président : Vous êtes dès maintenant membre du Conseil communal de St-Sulpice. Notre assemblée prend acte de votre serment et vous souhaite plein succès pour votre activité législative au service de notre Commune.

Je vous en félicite.

(Applaudissements et poignée de mains)

Je prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir. M. Bocchetti, vous pouvez à nouveau prendre place au sein du Conseil.

1. Appel

M. le Président : Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 30 septembre 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal¹.

Je passe la parole à Madame Navega, notre secrétaire, pour l'appel :

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 13 Mmes Fankhauser, Lavanchy, Pojer, Vallotton
MM. De Pinho, Golaz, Hauschild, Mermod, Plass, Strobel, Tonascia, Vermeulen, Wirth

Absents : 0

Présents : 46

Majorité absolue : 24

M. le Président : Le quorum est fixé à 30 (art. 54 RCC + 26 LC)². Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Je constate que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. Je déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 octobre 2022

Le bureau souhaite, à la demande de M. Vermeulen, absent aujourd'hui, rajouter un point supplémentaire. Nous aurons 8 points au lieu de 5 points.

Le point 5) s'intitule « *Commission du Laviau, compte-rendu de la séance d'info du 29.09.2022* ». Compte-rendu qui sera lu par un membre de ladite commission.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'ODJ tel qu'amendé.

Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'ordre du jour tel que modifié sont priés de le manifester en levant leur carton. Le résultat du vote est le suivant :

L'ordre du jour tel qu'amendé est accepté par 42 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

¹ Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

² Art. 53 RCC: Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

0. Assermentation
1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 octobre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022
4. Communications du Bureau et de la Municipalité
5. Préavis n°09/2022: « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 »
Rapport de la Commission Gestion et Finances
Discussion et décision
6. Communications des délégués aux conseils intercommunaux
7. Propositions individuelles et divers

3. Adoption du procès-verbal N° 06/22 de la séance du 14 septembre 2022

M. le Président : Vous avez reçu ce procès-verbal par courrier postal et par courriel. Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle (art. 58 RCC) ? Je constate que tel n'est pas le cas. Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler sur le PV ? Y-a-t-il une demande de rectification ?

La discussion est ouverte.

M. Allemann : À la page 18, à mon intervention, pour une bonne compréhension, j'avais indiqué, à la fin de la discussion, « par soucis d'économie, *mais sans rapport avec le préavis n°2*, il propose que... ». À la page 20, la remarque de Mme Fankhauser ne devrait pas figurer puisqu'elle était absente, elle est arrivée après le quart d'heure vaudois. À la page 24, concernant les remerciements, j'ai remis à la secrétaire mon intervention : « *Au nom de la société de l'Abbaye des Lacustres, je tiens à remercier chaleureusement la Municipalité pour son soutien logistique et financier ainsi que sa participation active à notre centième anniversaire. Un merci tout particulier au personnel de la voirie qui ne ménage pas ses efforts lors de nos manifestations trisannuelles ainsi qu'à Madame la Municipale Merminod et aux enseignements de notre collège de St-Sulpice pour leur participation à notre cortège du centième anniversaire. Ce dernier a permis une rencontre intergénérationnelle entre les Serpelious et revêt une importance toute particulière dans les périodes difficiles que nous traversons depuis plus de deux ans.* ».

M. Mouvet : À la page 2, dernier paragraphe. Je souhaiterais que la première phrase « *Veillez applaudir Mme Navega pour sa prise de fonction* » soit remplacé par « *Mme Navega est élue par acclamation* ».

Mme Guthmuller : À la page 19, avant dernière ligne, biffer le mot « *contenaires* » pour une meilleure compréhension de la phrase. À la page 20, fin de la deuxième ligne et début de la troisième ligne, biffer la phrase « *Je ne pense pas que c'est ce que l'opposition souhaite* ».

Mme Michel : À la page 25, je n'ai pas dit « *On va envoyer toute la réglementation (...)* » mais j'ai indiqué que « *Le Service des infrastructures des routes m'a envoyé toute la réglementation en la matière* ». Puis, à la phrase suivante, il faut indiquer « *(...) le bus n'est pas accessible de manière autonome en chaise roulante* ».

M. Jaton : Je vous prie de m'excuser M. le Président mais je vais commenter votre intervention à la page 3. Au point 3, adoption de l'ODJ, vous parlez de deux points supplémentaires, mais en fait dans le texte, vous n'en parlez que d'un puisque le deuxième se trouve être le point n° 4 que vous ne mentionnez pas. Donc, je suggère amplement de mettre le premier paragraphe du point n° 4 dans le

point n° 3 et cela introduirait immédiatement les deux modifications que vous proposez à l'ordre du jour, ce dernier serait ainsi plus compatible avec le PV. Pour rappel, j'ai soulevé à la dernière séance, la nécessité de mettre à jour les ODJ tel qu'amendés/modifiés en séance du Conseil. J'ai bonne espoir que cela se fasse par la suite. Au bas de la page 3, je ne sais pas si Mme la Municipale va intervenir sur son intervention, mais je ne sais pas de quelle Municipale on fait mention car il n'y a pas de nom. On parle de deux modifications qui ont été demandées, mais ce n'est pas très clair.

M. Gygax : À la page 1, deuxième ligne, nous sommes déjà en 2022 et vous êtes Président pour 2022-2023.

Mme Reichenthal : À la dernière ligne du PV, à la signature « *Président* » et pas « *Présidente* ».

M. Knüsel : À la page 24, à mon intervention, « *La commission a traité 7 recours dont elle avait hérité de la législature précédente* » et non pas « *législation* ». Un peu plus loin, ce n'est pas « *l'appréciation des entreprises* » mais il faut modifier comme suit : « *La commission a traité de la taxe sur les déchets pour les entreprises mais aussi des recours qui portaient sur l'impôt foncier, ainsi que taxe de raccordement aux eaux claires et eaux usées* ».

M. le Syndic : Juste une demande concernant la page 7, à mon intervention, supprimer à la fin de la troisième ligne « *Elle sera chargée d'étudier le préavis* ».

Mme Willi : À la page 23, à mon intervention, il faudrait remplacer « *Concentration* » par « *Collecteur à la rue du Léman* ».

Mme Merminod : À mon intervention, à la page 25, la dernière ligne « *Aller voir un matin* » à supprimer.

M. Equey : À la page 25, j'ai changé de genre, il est indiqué « *Madame* » au lieu de « *M. Equey* ». Pour le texte, je l'ai remis à la secrétaire pour modification : « *N'y-a-t-il pas moyen d'interdire la circulation telle que signalée actuellement sur le chemin des Pâquis aux heures « cruciales » et que les parents déposent les enfants devant le Bochet 1 quitte à créer un passage piétons supplémentaire de la place du Bochet au trottoir d'en face. Les enfants descendent au Bochet 1 et vont à pied jusqu'à l'école. Cela pourrait être une solution.* ».

Le Président constate que la parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président invite à passer au vote. Les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'adoption du PV 06/22 de la séance du 14 septembre 2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le PV N°06/22 du 14 septembre 2022 est accepté par 36 voix, 0 voix contre, 9 abstentions.

Le procès-verbal N°06/22 du 14 septembre 2022 est ainsi adopté avec les modifications demandées qui seront protocolées.

4. Communications du Bureau et de la Municipalité

M. le Président : De manière informelle, nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire de notre Municipal M. Matthey (applaudissements).

Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre.

Pour Le Bureau:

4.1 Démission:

M. le Président : M. Pierre-Yves Brandt m'a transmis sa démission par courrier. Il a déménagé dans une commune voisine au 30 septembre 2022.

Je pars du principe que l'ASSE présentera une ou un candidat pour l'assermentation à la session de novembre 2022.

4.2 Evénements passés

M. le Président : Tout d'abord, je remercie le 2^{ème} vice-Président. M. Nicolas Guillot, d'avoir supervisé le dépouillement.

Rappel succinct des résultats votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022 :

Votations fédérales : participation= 62.41%

1) Initiative sur l'élevage intensif :

NON = 61.95%

2) Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA :

OUI = 57.29%

3) Acceptez-vous la modification de la loi sur l'AVS :

OUI = 51.52%

4) Loi fédérale sur l'impôt anticipée :

OUI = 58.76%

Votation cantonale : participation= 58.76%

Création d'un conseil de la magistrature

OUI = 69.09%

4.3 Information

- Au sujet du recours Olivier Ausoni et consorts contre la décision du Conseil communal de St-Sulpice du 18 mai 2022 portant sur l'adoption du préavis n°01/2022, j'ai reçu copie des correspondances entre Me Cavalli et la Direction générale des affaires institutionnelles et des Communes / direction des affaires juridiques, pour demander une prolongation non prolongeable du délai au 7 octobre 2022.
- Mme Lavanchy est absente ce soir mais elle m'a envoyé un courrier sur un projet qui lui tient particulièrement à cœur, la rénovation de la place de jeux du parc du Russel. M. le Syndic ou Mme Merminod auront sûrement l'occasion d'évoquer ce sujet dans le cadre de leurs communications. Par principe, je ne voulais pas forcément vous en faire la lecture intégrale, mais la lettre résume assez bien la situation et la problématique, raison pour laquelle je vous en fais la lecture :

« Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique, je me permets de vous refaire l'historique de ce projet ainsi que de vous faire part des doléances du donateur que j'ai rencontré le 25.9.2022.

A l'étranger, je ne peux malheureusement pas être présente à la séance du conseil du mois d'octobre.

Historique

J'ai eu l'occasion de rencontrer, en 2019, le donateur habitant Saint-Sulpice, et nous avons constaté que les places de jeux n'étaient pas dignes d'un village comme le nôtre.

Je lui ai raconté qu'en 2018, j'avais avec une collègue déjà proposé de mettre une slackline et un petit block de grimpe externe, ce qui avait été refusé entre autres pour des questions financières.

Ce monsieur, trouvant qu'une bonne place de jeux est indispensable au bon développement des enfants m'a proposé de faire un projet... correspondant aux vœux des Serpelious, et qu'il en financerait (sa Fondation) une partie.

J'ai ainsi fait une enquête d'une trentaine de famille, approché 2 entreprises qui m'ont fait des projets (4 projets en tout) avec les jeux que nous avions choisis.

Début juillet 2020, nous avons présenté un projet budget à env. CHF 175'000.- à 2 membres de la Fondation, qui l'ont reçu très favorablement et ont également émis quelques souhaits qui ont été intégrés au projet.

9 juillet 2020, un 1^{er} mail a été envoyé par Mme Berner à la municipalité décrivant le projet, la répartition du budget, les différents fonds qui pourraient intervenir (tels plantation d'arbre et inclusion des personnes en situation d'handicap), ainsi que quelques questions à la municipalité.

Novembre 2020, un postulat a été déposé au conseil communal.

Janvier 2021, j'ai par hasard rencontré le donateur, qui de suite m'a demandé où en était le projet. Je lui ai dit que désirant faire une place de jeux accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation d'handicap, à la demande de la commune, je recherchais encorde des fonds pour 3 jeux supplémentaires, ainsi que pour des bancs rehaussés avec accoudoirs. Il m'a prié de lui faire un devis. Ce que j'ai fait et qu'il a validé de suite.

Mme Merminod a rencontré des membres de la Fondation. Je crois savoir que tout a été mis en place pour que la Fondation respecte ses engagements (document d'engagement signé), ainsi qu'un montant important a déjà été versé. A confirmer par Madame Merminod.

J'ai encore participé à 1-2 séances de planification, appris que la place de jeux allait être déplacée plus au sud. Puis les choses devenant plus administratives, je n'ai plus du tout reçu d'informations, outre ce que nous entendons au conseil communal.

14 septembre 2022, Mme Merminod annonce à la séance du conseil que cela avance et qu'il y a problème avec le tilleul. Mais on n'en saura pas plus.

25 septembre 2022, j'ai rencontré par hasard le donateur qui, à nouveau, m'a interrogé sur le projet. Je lui ai dit (très honnêtement) que j'étais triste, que j'avais honte et étais frustrée que les choses n'avancent pas. Je me suis excusée aussi auprès de lui, étant très mal à l'aise. Ce monsieur m'a aussi répondu qu'il était très déçu. Il a payé une première tranche et ne reçoit aucune nouvelle, alors qu'en principe les investisseurs doivent être informés sur les projets, que ça avance ou qu'il y ait des problèmes.

Il attend donc rapidement des nouvelles, car pour lui cette place de jeux accessible à tous est indispensable. Il a même ajouté que s'il en savait un peu plus, il pourrait peut-être encore voir pour nous trouver des fonds supplémentaires.

Mesdames, messieurs, quand l'argent tombe presque du ciel... Qu'attend-on pour avancer ?

Je vous remercie donc, Mesdames, Messieurs les municipaux de reprendre au plus vite contact avec le généreux donateur à l'origine de ce beau projet. ».

- Autre communication qui nous vient d'une Serpelious qui nous fait le plaisir d'être présente ce soir parmi le public, il s'agit d'une lettre de Mme Anne Juri au sujet de la nouvelle station de pompage à St-Sulpice dont je vous en donne lecture :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous avez tous pu le voir dans le Serpeliou du mois d'avril, un très gros projet pour une nouvelle station de pompage à Saint-Sulpice, géré par le service de l'eau de Lausanne, a vu le jour. Des gabarits impressionnants plantés au milieu des arbres permettent d'imaginer l'énormité de ce chantier qui devrait durer au minimum 6 ans.

Oui, nous souhaitons tous avoir de l'eau lorsque nous ouvrons nos robinets.

Oui, nous souhaitons tous boire une eau saine.

Un énorme travail avec différents projets a déjà été accompli depuis plus de 10 ans pour pouvoir continuer à alimenter en eau pure une bonne partie de l'agglomération lausannoise et des communes avoisinantes.

*Mais faut-il pour atteindre ce but défigurer un par l'abattage de 59 arbres dont **48 protégés**, et construire en lieu et place une toute nouvelle usine innovante avec des produits chimiques hautement dangereux (60 tonnes d'acides sulfurique stockés ainsi que du bisulfite de sodium extrêmement toxique) ?*

*Au vu de l'urgence climatique on ne peut pas s'arrêter là. Les statistiques publiées par le service de l'eau montrent que la production annuelle a diminué ces dernières années, la consommation d'eau par habitant a **baissé de moitié** ces 30 dernières années. Certes, ces 2 dernières années la consommation totale a tendance à remonter légèrement, dû probablement à l'augmentation de la population nous-a-t-on dit lors de la séance de conciliation. Des efforts peuvent encore être faits. Dans 10 ans, quand la station sera terminée, **utiliserons-nous encore de l'eau filtrée, traitée puis reminéralisée à grands renforts de produits chimiques pour arroser, éteindre les incendies et rincer nos wc** ? (Voir l'usine de Tridel à Lausanne qui a pu être réduite d'un tiers).*

Les jeunes arbres replantés à la fin du chantier pour compenser tous les arbres cinquantenaires abattus n'auront pas la possibilité de contrebalancer l'îlot de chaleur créé par un immense bâtiment.

Aujourd'hui la station de pompage est parfaitement bien intégrée dans son cadre de verdure, on la voit à peine. Le projet actuel montre l'image magnifique du côté sud, au bord du lac dans 10 ans, mais qu'en est-il du nord et de l'est ? Un mur borgne de 9 m de haut longeant le chemin, sans possibilité de végétation, donnant l'impression d'une prison, avec en bordure des réservoirs contenant des produits chimiques dangereux.

Il faut que les Serpeliou montrent que nous tenons à notre parc, et que le service des eaux de Lausanne propose une alternative ne tenant pas compte que des contraintes techniques, mais aussi de l'importance de préserver la nature actuelle. Le terrain est très grand : il y a certainement d'autres solutions permettant de garder au moins une couronne de verdure entourant les bâtiments. Grâce à une rénovation et modernisation plus douce, le parc du Laviau pourra ainsi continuer à incarner la devise de Saint-Sulpice : CALME ET VERDURE.

Il faut chercher d'autres solutions plus équilibrées, il y en a ; pour cela il faut en parler autour de nous, se mobiliser, et réaliser, comme le dit une des opposantes : « L'EAU C'EST LA VIE, MAIS LES ARBRES AUSSI ». L'utilité publique ne devrait pas concerner uniquement l'approvisionnement en eau potable, mais aussi tenir compte de la nature, Nous ne voulons pas que l'ouest de notre village devienne une zone industrielle, que tous ces arbres, ainsi que la faune, soient massacrés, que notre parc soit remplacé par une usine.

Nombreux sont les opposants à ce projet démesuré qui porterait une atteinte irréparable au parc du Laviau et aura un effet catastrophique sur Saint-Sulpice.

En vous remerciant, vous les Conseillers, -ères communaux, -ales, chargés par la population de défendre au mieux les intérêts de notre Commune, de l'attention que vous porterez à ce message et des actions que vous entreprendrez pour trouver la meilleure solution possible, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures. ».

M. le Président : La semaine passée, j'ai pris l'initiative de réunir les présidents des 4 parties qui constituent notre Conseil pour écouter leurs souhaits pour cette année de présidence. Nous avons échangé sur les compétences au sein de ce Conseil, notamment sur les compétences professionnelles de certains (par exemple, compétences techniques et énergétiques). M. Bernasconi, qui est électricien, s'est porté volontaire pour rassembler autour de lui des volontaires qui ont des compétences techniques et qui pourraient se mettre à disposition de la Municipalité pour les accompagner/encourager dans leur élan sur ces problématiques de crise énergétique.

M. Bernasconi : C'est parti d'une constatation : la Municipalité n'a pas connaissance de tous les domaines techniques, ce qui est normal. Par cette rencontre, on a voulu apporter un support technique sans devoir payer des ingénieurs et autre, et ainsi aider sur des domaines que certains conseillers connaissent mais que la Municipalité méconnaît. Tous ceux qui sont du domaine, je vous invite à me joindre en fin de séance.

M. le Président : Le bureau mène actuellement des réflexions et aimerait, dans un 1^{er} temps, faire un sondage auprès du Conseil sur notre système interne d'information en vous posant 2 questions :

1) Etes-vous intéressés par un accès à un support numérique sécurisé ?

Aujourd'hui vous recevez les convocations et PV par email et par courrier postal. On pourrait économiser de l'énergie mais aussi avoir un système moins énergivore et aussi d'avoir un PV en ligne (efficacité dans la relecture des PV).

Le bureau souhaiterait savoir, à titre de sondage, si les Conseillers seraient favorables à un système interne d'information (mise en place d'une plateforme par exemple). Ainsi le bureau sait s'il faut poursuivre la réflexion ou non.

A titre informel, les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de la poursuite d'une réflexion par le bureau sur un support numérique sécurisé sont priés de le manifester en levant leur carton. Le résultat du vote est le suivant : Pour 41 voix, 3 voix contre et 1 abstention.

2) Etes-vous favorable à l'introduction du vote électronique au sein du Conseil communal ?

A titre informel, les Conseillères et Conseillers qui se prononcent en faveur de l'introduction du vote électronique au sein du Conseil communal sont priés de le manifester en levant leur carton. Le résultat du vote est le suivant : Pour 26 voix, 12 contre et 7 abstentions.

M. le Président : Pour 2022, nos prochaines séances du Conseil auront lieu les mercredis **16 novembre et 7 décembre 2022**.

Pour la Municipalité :

M. le Président : Je passe maintenant la parole à la Municipalité pour ses communications.

M. le Syndic : Tout d'abord, je tiens à remercier M. Bernasconi pour l'aide qu'il propose. C'est avec plaisir que nous vous recevrons vous et vos collègues qui viendraient nous parler de la crise énergétique. Je tiens également à vous rassurer. Vous avez devant vous cinq municipaux qui, comme vous l'avez dit, n'ont pas toutes les compétences. Cela dit, nous ne gérons pas seuls la Commune. Nous avons un personnel de 70 personnes fixes et des personnes que l'on peut appeler à tout moment. S'agissant de la crise énergétique, nous travaillons en collaboration avec le Canton (que nous allons rencontrer le 2 novembre), le district et la Confédération. Nous n'avons pas toutes les compétences, mais nous ne sommes pas seuls pour affronter cette crise. Ceci dit, des conseils de plus seront la bienvenue. Je vous remercie donc pour votre proposition.

Autres communications :

Nouvelle secrétaire municipale :

La Municipalité va pouvoir de nouveau compter sur l'aide d'un secrétaire municipal après plusieurs mois de flottement. Nous avons nommé à ce poste Madame Michelle Fournier, qui a été jusqu'à

récemment adjointe du secrétaire municipal de la Commune de Nendaz. Madame Fournier connaît bien Lausanne pour y avoir passé un master en Hautes Etudes Commerciales. Elle est aussi titulaire d'un master en droit de l'Université de Neuchâtel. Le poste de secrétaire municipal est particulièrement difficile à pourvoir. Il exige de son titulaire de nombreuses connaissances mais aussi un caractère bien trempé et, en même temps, une bonne dose de diplomatie.

Fenêtres de l'Avent :

Anni Bodmer nous a annoncé qu'elle allait organiser encore cette année les Guirlandes de l'Avent mais qu'elle ne comptait pas poursuivre cette activité au-delà. Anni Bodmer s'occupe de ces guirlandes depuis de très nombreuses années avec un dynamisme formidable. Il serait très dommage que son retrait conduise à la disparition de ces guirlandes qui représentent des moments exceptionnels de convivialité. Nous nous sommes donc promis d'aider Madame Bodmer à lui trouver un remplaçant, une remplaçante ou des remplaçants. C'est ce que nous faisons ce soir. Si l'un ou l'une d'entre vous est tentée par cette aventure, ou si vous connaissez quelqu'un susceptible d'être tenté, n'hésitez pas à nous en parler ou à contacter directement Anni Bodmer.

Budget 2023 :

La Municipalité a travaillé d'arrache-pied ces dernières semaines sur le budget de la Commune. Nous avons collaboré étroitement avec nos chefs de service et nos délégués pour élaborer une version 1, puis une version 2 de ce document. Et nous nous sommes réunis lundi pour en tirer une version 3. L'exercice a été particulièrement difficile cette année. Le refus de la hausse d'impôt que nous avons proposée l'an dernier a représenté un défi dans un contexte de hausse irrémédiable de certaines charges, à commencer par celle des Transports publics sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Cette situation nous a obligés à réduire de nombreuses dépenses auxquelles les Serpelious sont attachés. Vous le découvrirez bientôt.

Crise énergétique :

Nous sommes régulièrement invités ces temps à des séances d'informations sur la crise énergétique. Il y a une semaine nous avons par exemple eu droit à des webinaires de la direction des Services industriels de Lausanne. Et nous allons participer début novembre à un point de situation sous la conduite de l'Etat-major cantonal de conduite. Tout le monde attire notre attention sur les différentes phases de la crise, des phases au nombre de quatre. La première, dans laquelle nous nous trouvons, est celle des appels à réduire la consommation. La deuxième est celle de la limitation de l'utilisation des appareils et installations non essentiels. La troisième est celle du contingentement, celle des plafonds de consommation. La quatrième est celle du délestage, c'est-à-dire des coupures de courant pures et simples à certaines heures. Les Communes sont priées de se préparer à chacune de ces phases.

Mme Merminod : Je vais revenir sur la lettre qui me concerne écrite par la Conseillère communale Mme Lavanchy à M. le Président. Effectivement, la motion avait été déposée. Des discussions ont commencé. Un sponsor s'était manifesté et se disait prêt à payer une somme importante. Le travail a pu avancer avec les difficultés décrites dans les séances précédentes. C'est vrai que j'ai dit en séance du Conseil communal qu'une certaine somme avait été versée. J'ai fait l'erreur de ne pas vérifier si cette somme avait été versée à la bourse. J'avais reçu un email que j'ai pris pour acquis. Mais cette somme n'avait pas été versée. Le budget a pris l'ascenseur parce qu'il fallait aussi s'occuper des sols qui coutent trop chers. On n'a plus eu de retour du sponsor. On lui a écrit des emails mais nous n'avons pas eu de réponse. On s'est posé la question à la Municipalité « *Sans aide financière, est-ce opportun de présenter un préavis pour une nouvelle place de jeux ?* ». Il y a tellement à faire dans la Commune

dans divers domaines. Donc, nous n'étions pas persuadés que c'était la meilleure chose à réaliser à ce moment précis. Alors certes, le sponsor s'est manifesté très récemment et le Syndic l'a rencontré. Au vu de la situation financière de la Commune, nous préférons, et avec son accord, attendre avant de vous présenter un préavis pour la construction d'une nouvelle place de jeux. Le but on l'a toujours en tête et c'est une réelle volonté d'améliorer cette place de jeux. Ce que nous vous demandons ce soir c'est un effort de patience, nous reviendrons vers vous. Si maintenant, on doit répondre à cette motion, au vu de la situation financière, on ne pourra pas vous proposer une nouvelle place de jeux et ce malgré le sponsor car il y a hélas plus urgent à faire.

Soirée Group-IT

Cette soirée a eu lieu le 21 septembre, environ 120 personnes étaient présentes, des propriétaires de maisons individuelles ou en PPE. Il est souvent plus difficile de se mettre d'accord au sein d'une PPE, c'est pourquoi le délai d'inscription est prolongé jusqu'au 20 octobre.

Chauffage à Distance

Le PDi est entré en vigueur en septembre 2021. Parmi les conclusions du volet énergétique figurent des zones propices à l'étude de développements de réseaux de chaleur chaud et froid à distance. Notre Commune est concernée. La Commune d'Ecublens a mandaté Navitas Consilium SA pour mener une étude sur la pertinence de développer un ou des réseaux de chaleur et froid à distance. L'étude porte sur 3 secteurs avec variante technique et estimation des coûts, additionné d'une variante concernant l'entier du territoire. La Commune de St-Sulpice a pris part aux réflexions très vite. La Municipalité a décidé d'intégrer l'étude et de l'étendre à tout le territoire de la Commune. Les deux Communes travaillant ensemble, cela permet de réduire les coûts. Ce coût sera prélevé sur le fonds des aides au développement durable.

Mme Willi : J'ai trois communications :

Séances de conciliation de la station de pompage :

Ma première communication concerne la tenue des séances de conciliation de la station de pompage. Les séances ont eu lieu entre le 14 septembre et le 3 octobre. Sur 75 convocations envoyées, 3 courriers recommandés d'invitation à la séance n'ont pas été retirés, 14 personnes ont refusé d'y prendre part, 23 ne se sont pas présentées à l'audition ni excusées, et 29 séances avec rédaction d'un procès-verbal ont eu lieu. A ce jour 69 oppositions sont maintenues.

Illuminations de Noël

La Municipalité a décidé dans sa séance du 10 octobre, de maintenir les illuminations de Noël, mais dans une version allégée. Plus de la moitié des décorations utilisées habituellement resteront sagement entreposées à la voirie en attendant des jours meilleurs. Cette année seuls le centre du village ainsi que l'église romane et la chapelle Sainte Claire seront décorés. Les décorations à l'exception des guirlandes entourant les candélabres branchées sur l'éclairage public, fonctionneront jusqu'à 23 heures puis entre 6h et 8h soit durant 7 heures par nuit. A noter que toutes les guirlandes utilisent la technologie LED.

Water lover challenge :

Ma dernière communication concerne la participation de notre Commune au water lover challenge. Le but de ce challenge est de sensibiliser la population à la pollution due aux mégots de cigarettes jetés dans la nature et se retrouvant trop souvent directement dans nos lacs et cours d'eau. Le service de

voirie s'est engagé à collecter séparément les mégots de cigarettes du 1er au 15 octobre afin de les comptabiliser et les répertorier sur la plateforme de cette association.

M. Piller : Dimanche 25 septembre s'est déroulé « *Cap sur l'Ouest* ». Malgré la pluie, la population s'est déplacée sur les 23 km du circuit qui passait dans les 8 Communes. Nous remercions sincèrement l'USL ainsi que les sociétés locales qui se sont engagées pour la bonne organisation, le bon déroulement et l'animation de cette journée. MERCI.

Concernant la prescription municipale sur la limitation de l'usage des souffleurs à feuilles, celle-ci a été ratifiée par le Canton et rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et sera disponible prochainement sur le site de la Commune.

M. Matthey :

Croisière des Aînés :

Le mercredi 28 septembre a eu lieu la traditionnelle croisière des Aînés de St-Sulpice. Le bateau Lausanne, de la CGN, était réservé pour l'occasion.

Sur les 928 personnes pouvant prétendre à cette sortie tous frais payés, 260 se sont inscrites, ainsi que 23 accompagnants payants.

Vous ne vous rappelez probablement pas de la météo qu'il faisait ce jour-là sauf... si vous avez participé à cette croisière ! En effet, la pluie, le vent et le froid étaient annoncés pour toute la journée et MétéoSuisse ne s'est malheureusement pas trompé.

Le bateau, parti à 11h00, a navigué dans la partie la moins agitée du lac, soit dans le Petit-Lac avec virage à 180 degrés dans la rade de Genève, sous le jet d'eau. Retour vers 16h15, donc après plus de 5 heures de croisière, un temps largement suffisant pour profiter d'un excellent menu et des boissons offertes. Ce fut donc une belle croisière, avec des remerciements de la part des aînés, des remerciements qui vous reviennent également, à vous membres du Conseil communal.

Malheureusement, il faut évoquer l'aspect moins positif de cette sortie, son prix !

La météo étant annoncée comme exécration plusieurs jours à l'avance, 26 personnes se sont excusées au dernier moment et environ 35 supplémentaires ne se sont simplement pas présentées sur le bateau.

Sachant que le nombre de menus ne pouvait plus être changé dans un si court laps de temps, nous avons dû payer 60 menus pour rien. De plus, malgré des négociations serrées de la part du greffe, que je profite ici de remercier pour son gros travail d'organisation, les prix facturés par Café Léman ont pris l'ascenseur ! En clair, la location du bateau et les repas ont fait exploser le budget et ce n'est pas comparable avec ce qui avait été payé les années précédentes.

Suite à cette expérience, la Municipalité est en pleine réflexion sur la manière de faire pour les années à venir et on en reparlera lors de l'étude du budget.

Economies d'énergies :

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a émis des recommandations en matière d'économies d'énergie. Le Canton a transmis ces recommandations aux Communes et La Municipalité, dans sa séance du 3 octobre, les a analysées et adoptées.

Une communication à tout le personnel communal a été faite.

Les points les plus importants sont les suivants:

- Température de 20°C dans les salles de classe et les bureaux administratifs
- 17°C dans les salles de sport
- Pas de fenêtres ouvertes en imposte ni d'aération continue
- Extinction des PC, des écrans et des photocopieuses TOUS les soirs.
- Extinction de tous les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés, pas de stand-by.
- Extinction de l'éclairage des locaux dès que la luminosité naturelle du jour est suffisante.
- Interdiction d'utiliser des radiateurs électriques
- Fermer les stores et si possible les volets pour la nuit
- Éviter d'utiliser les ascenseurs
- Régler les réfrigérateurs à 7°C, les congélateurs à -18°C.
- Pour les concierges, optimisation des réglages des installations techniques.
Il leur est demandé notamment de:
 - abaisser la température de tous les locaux durant le week-end et, pour les locaux scolaires, pendant les vacances.
 - mettre hors service l'eau chaude des robinets dans les classes et les groupes sanitaires (sauf douches et garderie).
 - limiter à 58°C la température de l'eau chaude des douches et de la garderie.
 - diminuer les heures de fonctionnement de la ventilation (grande -> petite vitesse) et la supprimer durant le week-end.

D'autres mesures leur ont été communiquées mais je vous ai fait part ici des principales.

Conclusion: il faudra penser à s'habiller un peu plus !

5. Commission du Laviau : compte-rendu de la séance d'informations du 29 septembre 2022

M. Allemann présente ses excuses en expliquant que M. Plass devait, dans un premier temps, donner lecture du compte-rendu, puis c'était M. Vermeulen, mais ce dernier est excusé car atteint du COVID.

M. Allemann donne lecture du rapport :

À l'initiative du Président de la commission permanente du Laviau, la municipalité a invité les membres de ladite commission le 29 septembre à 20h à la salle de commissions pour une séance d'information. Étaient présents à cette séance :

Pour la municipalité : M. Etienne Dubuis Mme Corinne Willi

Pour la commission du Laviau : M. Etienne Vermeulen, Mme Roxane Berner, M. Robert Plass, M. Benito Quintas, M. Yves Allemann, M. Rolf Gyax, M. Stéphane Billeter

Cette séance a été convoquée dans le but d'informer la commission du Laviau sur l'état actuel du projet de renaturation de la Venoge et de construction du nouveau port. La dernière séance a eu lieu le 12 novembre 2019. Le compte-rendu de cette précédente séance est inscrit dans le procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 décembre 2019.

M. le Syndic a commencé par nous donner un historique du projet. En effet dans les années 1980, la Venoge était une rivière très polluée avec un nombre très important de polluants le long de son parcours. Suite à une prise de conscience de la part des Vaudois, l'initiative « Sauvons la Venoge » est acceptée par le peuple vaudois en 1990. Cette votation débouche sur un plan de protection de la Venoge, comprenant un Plan directeur et un Plan d'affectation cantonal, le PAC Venoge. Ce PAC touche plusieurs tronçons dont celui de la commune de St-Sulpice.

Pour ce tronçon, le canton prévoit trois développements :

- *La renaturation de la Venoge, incluant la suppression des 92 places d'amarrages (52 côté St- Sulpice et 40 côté Préverenges) et la création d'un delta*
- *La création d'un port à proximité avec une capacité maximale de 250 places*
- *La désaffectation (reconstruction) des vestiaires du FC St-Sulpice et le déplacement des terrains de football*

En 2012, le Canton fait part de ses intentions aux deux communes concernées avec comme premier délai la fin de la concession soit le 31 décembre 2019. Le projet n'ayant pas avancé, une prolongation a été accordée jusqu'au 31 décembre 2025. A cette date, les amarrages devront être supprimés et donc un port devra être opérationnel.

Mais où mettre les bateaux ? En 2014, une étude du bureau BG Ingénieurs conseil présente 6 variantes dans une zone géographique allant du centre nautique de l'UNIL au port du Petit-Bois à Morges. Basée sur 13 critères de répartition, 4 critères économiques, 5 critères de faisabilité et 4 critères environnementaux, cette étude démontre que seul le site du Laviau est compatible avec la construction d'un port. En effet, des 6 sites étudiés, il est le seul à être jugé « bon ». 4 sites ont été classés moyens et un reçoit la notation « critique », le port des Pierrettes à cause de ses problèmes d'accès.

Il est à noter que le canton a contacté notre nouvelle municipalité dès sa prise de fonction afin de montrer l'importance et l'urgence de ce dossier. Par la même occasion, il a été demandé à la municipalité de procéder à une nouvelle étude. Dans cette nouvelle étude, deux nouvelles variantes sont ajoutées (une variante supplémentaire au port du Bief et une au Débarcadère (!)). Cette nouvelle étude a montré que certaines réalités avaient changé comme la renaturation des berges du côté de l'UNIL et l'agrandissement de la STEP à Morges. Cette nouvelle étude est en cours de finalisation mais la municipalité en a reçu une version très avancée récemment. Il apparaît que la variante « Laviau » reste la seule jugée bonne.

La municipalité doit maintenant passer à l'action et démarrer ce projet qui se divise en trois chantiers :

3. La préparation d'un Plan d'affectation partiel (PPA) pour le Laviau : La zone du Laviau est aujourd'hui composée de plusieurs zones, le bord du lac est cantonal, le bord de la Venoge dépend du PAC Venoge et il existe même une surface d'assolement. Il faut donc une refonte complète de la zone pour définir le futur du Laviau.
3. Les installations sportives :
Les terrains de football se trouvent aujourd'hui partiellement en zone naturelle protégée. Ces installations devront déménager très probablement le long du chemin du Laviau. Ce déménagement permettra de redéfinir les besoins de la commune pour ces installations.
3. La construction du nouveau port : L'emplacement du nouveau port est prévu à l'Est du port Tissot, en prolongement de la plage du Laviau, devant l'usine de pompage. Il n'y aura pas de rupture de ligne dans le paysage. Le port Tissot sera intégré au nouveau port.

Trois scénarios se présentent :

- Mini : 106 places permettant de remplacer les 92 places de la Venoge ainsi que les 14 places du port Tissot
- Moyen : ce scénario verrait un port avec quelques dizaines de places supplémentaires permettant d'absorber les listes d'attente, qui d'ailleurs sont closes pour le moment.
- Maxi: avec une capacité proche du maximum autorisé de 250 places, cette variante ambitionne de faire du port : « un lieu de vie animé et ouvert à de nombreux publics, avec des places visiteurs, du boat sharing, et éventuellement une école de voile », selon les termes de notre syndic.

Ce dernier scénario a pour l'heure les faveurs de la municipalité car il serait aussi économiquement le plus intéressant. Il permettrait, en effet, au port de s'autofinancer. Le montant de l'investissement sera d'environ 7 millions de CHF.

La municipalité souhaite un port aux mains de la commune et financé par un emprunt qui pourrait rapidement être partiellement remboursé grâce à la mise en place d'un droit de boucle. Le droit de boucle est une somme dont les locataires doivent s'acquitter au début de la location et qui leur est rendu à la fin de leur location, le nouveau locataire reprenant alors à sa charge ce droit. Ce système permettrait de financer 50 à 70% des infrastructures. La location des places permettant ensuite de financer l'entretien et rembourser le reste de l'emprunt.

La municipalité a déjà entrepris des démarches en rencontrant un nombre important d'acteurs liés à ce projet :

- La commune de Prêverenges avec qui nous partageons le port actuel et partagerons le nouveau port. Il s'agit donc d'un projet intercommunal. Les échanges se passent très bien.
- Le canton, l'initiant du projet et superviseur. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu qui ont permis de faire accepter le projet de port au Laviau.
- Différents acteurs privés comme l'Association des navigateurs du port de la Venoge, l'Association des pêcheurs professionnels du Léman, la CGN ainsi que l'Association pour la sauvegarde du Léman.
- Les voisins
- Des bureaux d'ingénieurs conseils (BG et Plarel, avec qui l'ancienne municipalité avait travaillé)

Le bureau Vallat partenaire, spécialiste en matière de projets publics, a été mandaté pour organiser deux appels d'offres pour des crédits d'étude, l'un pour le PPA et l'autre pour l'étude du port. Cela permettra de choisir un bureau d'urbaniste permettant d'élaborer le PPA et un bureau d'architectes travaillant sur le port.

Les offres de ces bureaux seront soumises au Conseil communal, probablement au premier semestre 2023.

Les études des bureaux devraient durer env. 2 ans et déboucheront sur des demandes de crédits pour la construction sous forme de préavis.

Une fois les projets décidés, commencera la phase de réalisation qui s'accompagnera d'information de la population, d'une mise à l'enquête, des discussions autour des oppositions ainsi que des nouveaux préavis.

Suite à cela, les travaux pourront commencer. La durée de construction du port est estimée à 1 an.

En conclusion, le projet de renaturation de la Venoge et de construction du port passe dans une phase beaucoup plus active permettant la réalisation de ces projets dans les années à venir. Ces projets verront un changement important de la zone du Laviau. Notre municipalité ambitionne de créer un nouveau pôle d'attraction dans notre commune avec la construction de ce port sans pour autant affecter de manière importante ses finances.

Au nom de la Commission

Le Président Etienne Vermeulen

Le Rapporteur Robert Plass

M. le Président : J'ouvre la discussion. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter ?

M. Jaton : J'aimerais que le bureau se penche sur la composition de cette commission du Laviau, en particulier, sur des problèmes de récusation. Je vous lis ce que l'on entend par récusation : « *Un membre du Conseil communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau* ». Je pose simplement la question : Quand on est membre de l'association des utilisateurs du port du Laviau actuel, est-ce qu'on peut à la fois être membre de la commission du Laviau ? J'aimerais que le bureau se penche sur cette question et avoir des réponses dans les prochaines semaines.

M. le Président : C'est noté. Avez-vous une personne en tête ?

M. Jaton : C'est une question générale.

M. Allemann : Je pense que je suis concerné. Effectivement, je connais bien cette zone, d'où mon grand intérêt pour tout ce qui touche au Laviau. Il n'y a pas que le port, il y a d'autres choses. Mais toutefois, je me récusé sans aucun problème au profit d'un autre membre du Conseil, cela ne me pose aucun problème.

M. le Président : Vous pouvez réfléchir à la question, sans présenter votre récusation immédiatement, nous avons encore un temps de réflexion.

M. Allemann : Je tiens à ce que les choses soient claires. Je suis président de l'association des navigateurs. Nous l'avions créée avec Me Brandt et effectivement, je navigue. Donc, si vous estimez que je dois me récuser, je le ferais.

M. le Président : Je prends note de la remarque de M. Jaton. Je pense qu'on aura l'occasion de prendre acte. Cas échéant, vous pourrez présenter votre successeur dans la commission. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ?

Mme Kaeser : Je voulais remercier M. Allemann pour la lecture de ce compte rendu. Depuis le temps que l'on attend des nouvelles, de savoir ce qui se passe dans cette zone, je suis contente d'avoir des nouvelles aussi complètes ce soir. Merci beaucoup à vous. Je profite d'avoir la parole pour demander

comment les finances étaient assurées ? Probablement par un emprunt etc. On n'a pas entendu dans ce compte rendu le montant, est-ce que le canton a prévu de faire quelque chose financièrement pour soutenir la construction de nouveau port puisque celle-ci découle de sa volonté de libérer la Venoge ?

M. le Syndic : Le Canton va prendre à sa charge presque complètement (95%) tout ce qui est renaturation de la Venoge. Cela représentera de très gros travaux. Ce sera une renaturation dans le sens où il sera créé un delta, très large, qui sera propice à beaucoup d'espèces de flores et de faunes. Dans ce sens-là, ce sera une nouvelle réserve naturelle. Ceci dit, de nombreux bulldozers vont entrer en action pour élargir le Venoge, renforcer ses rives. Il est question aussi de murs de pierres et peut-être aussi d'autres matières qui seront placées des deux côtés du delta de manière à ce qu'il ne soit pas trop large. D'ailleurs, la largeur du delta est une question courante qui est discutée avec le Canton. La question est est-ce que le Canton est prêt à financer d'autres choses ? On attend de voir.

M. Allemann : Par rapport à cette renaturation de la Venoge, dans le rapport, M. Plass parle de la Municipalité qui a fait la première étude. Il s'agit de la Municipalité 2011-2016 à laquelle j'appartenais avec M. Jatton. Que les choses soient bien claires, ça ne date pas de la dernière législature. D'après les discussions avec M. le Syndic et des discussions dans le cadre de la commission du Laviau, il est vrai que c'est le grand flou quant au nombre de mètres carrés qui seront pris sur notre Commune. On voit l'efficacité de la renaturation, toutefois, il faut prendre en considération de l'immense parcelle sera probablement très peu accessible lorsqu'il y aura renaturation.

M. Chappuis : Par égard pour mes collègues, je préfère garder le masque, rassurez-vous, je ne suis pas un combattant d'un ordre religieux. Si vous voulez comprendre exactement ce qu'est la renaturation, je vous conseille de faire une petite balade entre Penthaz et Lussery-Villars. Le Canton a déjà procédé dans ce secteur à une renaturation. C'est un secteur qui a été canalisé début des années 1900 pour les besoins de l'agriculture. Si on voit aujourd'hui ce qui a été fait, c'est absolument magnifique. C'est vrai qu'au niveau de l'emprise sur le terrain, sur ce site, le Canton a créé un nouveau lit de la Venoge et a gardé l'ancien lit. Le mieux serait que vous y rendiez pour vous rendre compte du changement absolument total et magnifique.

Mme Michel : On parle d'un delta, mais où seront les piétons ? Car en ce moment, il y a beaucoup de piétons qui passent par là.

M. le Syndic : C'est la première question que l'on a soulevé auprès du Canton. Nous avons des exigences dont le fait que cette grande parcelle de delta reste accessible aux piétons (car le Laviau est une zone de loisir) et pas seulement une zone destinée à la nature. Nous avons eu de longues discussions. Le Canton prévoyait que le chemin qui passe par le dos d'âne qui mène à Préverenges serait reporté beaucoup plus au nord. Dans les dernières esquisses, le plan que l'on a est nettement plus au sud. Il y aurait une grande parcelle notamment qui traverserait le delta et une bonne partie serait accessible aux piétons. Donc, la liaison piétonne serait toujours là et le delta largement accessible.

M. le Président : La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

6. Préavis n° 09/2022 : "Arrêté d'imposition pour l'année 2023"

M. le Président : Je passe la parole au rapporteur de la COGEFI, M. Hans-Jörg Hirsch pour la lecture des conclusions du rapport.

M. Hans-Jörg Hirsch donne la lecture des conclusions du rapport :

CONCLUSIONS, AMENDEMENT SUR L'ARRETE D'IMPOSITION ET VŒUX DE LA COMMISSION

La majorité des membres de la COGEFI apprécie la nouvelle approche de la Municipalité suite au référendum sur l'augmentation des impôts, ainsi que la qualité des principes exposés. Elle apprécie l'approche multi-facettes de mélanger les actions de ventes et de mise en location de biens immobiliers avec des investissements pour faire une meilleure utilisation des biens communaux.

En même temps, elle regrette le manque de détail et de projections claires et chiffrées dans le préavis ainsi que l'absence d'un pré-budget basé sur les chiffres de l'année en cours, qui sont indispensables pour la prise de décision qualifiée.

Certains membres de la commission doutent que les actions proposées puissent générer des fonds suffisants pour financer les projets dont la commune a besoin et qui sont prévus dans le plan des investissements. Ils doutent également que les projets d'investissement puissent être réalisés dans les délais nécessaires. Ils estiment que les mesures proposées sont insuffisantes, ne pouvant pas substituer l'augmentation des impôts qui restera toutefois inévitable.

AMENDEMENT

La Commission de Gestion et des Finances propose l'amendement suivant à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (cette même proposition avait été faite en 2022 et acceptée par le Conseil Communal, mais l'arrêté d'imposition amendé avait été annulé par le référendum populaire à ce sujet) :

Article I - 9 - Impôt sur les chiens - Exonérations :

« Exonérations :

Chiens d'aveugles

Chiens mis au service exclusif de leur propriétaire et au bénéfice d'une attestation délivrée par une structure de formation dans le domaine des chiens d'assistance.

Chiens dont les propriétaires bénéficient des prestations complémentaires AVS/AI. »

VŒUX DE LA COMMISSION

La COGEFI réitère ses vœux de l'année passée, d'avoir :

- 1. un pré-budget, basé sur les derniers chiffres réels de l'année en cours, transmis à la COGEFI à temps pour permettre la préparation de la discussion de l'arrêté d'imposition.*
- 2. une évaluation de la richesse de la commune réelle, sachant que les biens immobiliers figurent dans le bilan à la valeur comptable et non la valeur du marché. La valeur réelle des réserves, estimée à plusieurs dizaines de millions de Francs, a été cumulée dans le temps par la commune, avec l'argent venant des contribuables. La commission demande à la Municipalité de définir une politique financière à long terme déterminant de quelle richesse notre commune a besoin dans la durée, et si la commune veut maintenir, croître ou diminuer sa richesse, qui appartient en fait indirectement aux contribuables. C'est sur la base de cette politique « long terme » que l'on pourra ensuite déterminer un objectif de marge d'autofinancement.*

Elle ajoute :

- 3. La COGEFI apprécie la représentation graphique d'informations, telles que le graphique concernant la révolution du fonds de roulement à la page 4 du préavis. Elle souhaite néanmoins qu'à l'avenir, des commentaires accompagnent les graphes présentés par la Municipalité dans ses préavis, pour en expliquer les principales variations.*

Après délibération, la COGEFI a décidé, avec 5 voix pour et 2 voix contre, de recommander aux membres du Conseil Communal l'acceptation du préavis 09/22 de la Municipalité ainsi amendé.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- Du préavis N° 09/2022 au sujet de l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;*
- Du rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de son étude ;*

- *Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 amendé selon la proposition ci-dessus de la Commission de Gestion et des Finances.*

Ainsi fait à St-Sulpice, le 26.09.2022

Au nom de la commission

La Présidente Helena Jindra-Fröhlich

Le Rapporteur Hans-Jörg Hirsch

M. le Président : La Commission a-t-elle quelque chose à rajouter ?

Mme Fröhlich : Non, la commission n'a rien à rajouter.

M. le Président : La Municipalité a-t-elle quelque chose à rajouter ?

M. le Syndic : La question du budget revient chaque année. Le problème c'est que l'on a le choix entre un budget très approximatif, rendu tôt, ou un budget plus précis, rendu tard. Année après année, la COGEFI nous demande des budgets de plus en plus précis. C'est un énorme travail, ce n'est pas en une semaine ou deux que l'on peut l'accomplir. Il faut que l'on soit fixé très à l'avance sur les souhaits précis de la COGEFI. S'agissant de la richesse de la Commune, le souhait de la Municipalité c'est que cette richesse ne se réduise pas. Mais si on est amené à vendre ou à louer des terrains, que ce ne soit pas pour payer le ménage courant, c'est-à-dire de payer des sommes annuelles dont il ne restera rien l'année suivante, mais bien pour payer des investissements, c'est-à-dire remplacer des terrains par d'autres richesses immobilières. Reste le problème du ménage courant. Comment sera-t-il financé ? Nous restons convaincus qu'il aurait fallu voter une hausse du taux d'imposition pour garantir le paiement des ménages courants. La population l'a refusé. On a pris acte du refus extrêmement clair de la population. On ne va pas revenir dessus, par ailleurs, on respecte la volonté du souverain. Ce refus pour le ménage courant nous plonge dans l'inconnu et on ne peut que se remettre à la providence.

M. le Président : La discussion est ouverte.

Mme Kaeser : C'est difficile pour moi de prendre une décision sereinement concernant l'arrêté d'imposition. Tant je comprends la décision politique de la Municipalité évoqué par M. le Syndic (respect de la volonté de la population dans les urnes), mais tant je ne peux que regretter ce choix, parce qu'il sera insuffisant pour permettre un équilibre des finances. Ce choix de vendre et louer des terrains communaux, exprimé comme un plan B dans le rapport de la COGEFI, est une mesure que la Municipalité souhaitait mettre en place pour améliorer la situation financière. Mais il s'agit en fait d'un choix par défaut. Je lis dans le rapport que c'est un peu contraint par les urnes que la Municipalité ne repropose ni une augmentation du taux ni une augmentation d'impôt foncier et je ne peux que regretter ce choix même si je le comprends. De surcroît, on parle d'une situation extraordinaire de l'an dernier avec des entrées par l'impôt sur les successions mais on ne saurait compter sur un tel revenu pour 2023 pour le ménage courant. Il faut être conscient ce soir, qu'en soutenant un taux d'impôt en statut-quo, nous jouons avec la stabilité de la trésorerie de notre Commune. Nous poussons notre Municipalité à recourir à l'emprunt. Le budget nous sera présenté prochainement et je pense qu'il n'y a pas besoin d'être devin pour savoir qu'il sera déficitaire. En tant qu'élu au sein du Conseil communal, nous avons le devoir de ne pas bernier la population. Faire penser à ladite population que des économies suffisantes pourront être réalisées tout en permettant de

continuer à lui offrir des prestations de qualité, c'est la trompée. Ceci n'est pas réaliste sans pour autant y mettre des besoins nécessaires. Malgré ma conviction qu'à terme il sera nécessaire d'augmenter le taux d'impôt, je soutiens tout de même la Municipalité, même s'il y a des inconnus, afin qu'elle ne soit pas bloquée étant donné qu'il y a un délai imposé. C'est un peu à contre cœur que je soutiens ce préavis. Mais je pense aussi avoir compris que c'est aussi à contre cœur que la Municipalité a présenté cette solution. Je pense que l'on peut soutenir notre Municipalité même si ce n'est pas le choix que l'on aurait fait.

M. Mouvet : Le choix de la Municipalité, à savoir le respect de la volonté populaire, et les contraintes que cela implique, je crois qu'il est important, et M. le Syndic l'a mentionné, de bien faire la distinction entre les ventes et les locations de terrain qui vont servir à de l'investissement (et donc pas d'appauvrissement de notre Commune, c'est remplacer un actif par un autre actif), cela il faut l'encourager. Mais ces recettes-là ne doivent absolument pas servir au ménage courant de la Commune. Il y a deux solutions, c'est de réduire ou au moins comprimer les services qui sont offerts, ou de passer par un budget déficitaire, qui peut impliquer effectivement à terme de l'emprunt et endetter notre Commune pour qu'elle puisse assumer son ménage courant. Je n'ai pas de doute que le budget qui nous sera présenté à la prochaine séance du Conseil communal fait l'objet d'un certain nombre d'arbitrage qui sont difficiles au sein de la Municipalité. Elle aura de la peine à monter son budget. Il fera certainement l'objet de discussion au sein du Conseil lors de la séance de décembre. Dans ce contexte, je vois mal un investissement sur le vote électronique. Alors, je vous invite fortement à accepter la proposition de la Municipalité qui a beaucoup travaillé en tenant compte du contexte qui lui est imposé. Et d'en faire de même pour l'amendement proposé par la COGEFI que j'ai fortement soutenu l'année dernière.

M. Jaton : J'ai limité mon intervention à 6min24sec, ce n'est pas plus long que les conclusions du rapport et je vais certainement couper certains éléments qui ont effectivement déjà été dit soit par Mme Kaeser ou M. Mouvet. Je commence par dire qu'aucun chiffre ni argument ne peut faire changer d'avis des gens qui, par principe, sont opposés aux impôts et à toute intervention de l'état. Par principe, on ne veut pas payer d'impôt car on ne veut pas d'intervention de l'Etat. Aucun argument logique ou financier ne peut leur faire changer d'avis. On ne peut que tenter de les minoriser au sein de ce Conseil, ce n'est que la loi de la démocratie. Un point souvent évoqué est que l'on n'est pas pressé, on peut attendre, nous verrons bien l'année prochaine. Je vous rappelle à ce sujet les discussions de 2018, dont certains d'autres vous ont participé, sur l'arrêté d'imposition 2019. La Municipalité, très prudemment, a proposé de conserver le 55%. La COGEFI a proposé une baisse à 53,5%. Le Conseil a refusé. Donc statut-quo à 55%. Résultat des comptes 2019 : déficit de 2,7 millions. Voici ce qui arrive quand on attend. Personnellement, sur ce problème de prendre le temps, je ne suis absolument pas d'accord. Je vous rappelle qu'il y a urgence en termes de protection de la planète. On ne peut plus attendre. Nous avons tous une responsabilité en tant qu'élu de faire notre part afin que la situation générale s'améliore. A notre échelle, nous devons mettre à disposition de cette Municipalité les moyens nécessaires contre le réchauffement climatique (isolation des bâtiments, diminution des consommations d'énergie, non-renouvelable en particulier, suppression des chauffages électriques, généralisation de l'énergie solaire avec 54 projets dans la Commune). Le plan B qui est proposé par la Municipalité est une solution à moyen terme et ne permettra pas de dégager suffisamment de moyens. J'avais préparé 3 exemples, je ne vais pas les citer pour gagner un peu de temps. Les 3 exemples qui ont été proposés à la COGEFI ne m'ont pas convaincu. Depuis 10 ans, notre taux est à 55%. Citez-moi un produit ou un service qui n'a pas augmenté depuis 10 ans ? Vous n'en trouverez pas. Peut-être le timbre-poste, mais je crois qu'il a augmenté. On ne peut pas vivre sur des emprunts. Il faut des recettes

mais sans compter sur des événements extraordinaires comme il y en a eu dans le passé. Les augmentations prochaines on en a parlé comme le coût énergétique, transports publics etc. Pour rappel, les Communes voisines dans le district de l'ouest sont à Ecublens, avec qui on partage un certain nombre de prestations, est à 62,5%, Renens à 77% et les bolchéviques de Chavannes à 77,7 %. J'ai encore une interrogation sur la logique. Lorsqu'on s'oppose au projet des Jordils, 34'000 mètres² de terrain en argumentant qu'il y a trop de construction sur la Commune et qu'il faut stopper. Et on ne trouve rien à redire quand deux parcelles communales comptabilisant 25'000 mètres² sont mise en DDP et construites également. 75% de la surface des Jordils. Là on n'a rien à redire, on est d'accord de construire alors que les Jordils c'est un droit qui existe dans le PGA. La votation populaire a été plombée par deux éléments : 1. Les comptes de l'année précédente étaient bien meilleurs qui ce qui avait été annoncé, les opposants se sont gargarisés de cette situation. 2. L'augmentation de l'impôt foncier. L'impôt communal c'est 20% de l'ensemble de l'imposition. L'impôt cantonal c'est 60% et l'impôt fédéral direct c'est 20%.

Finalement, je dépose auprès de M. le Président, l'amendement n° 2 :

Article premier – il sera perçu pendant 1 an dès le 1^{er} janvier 2023, les impôts suivants :

1) Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers :

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 57 %

Le reste de l'arrêté d'imposition est inchangé.

Je vais demander le soutien du 1/5 des membres présents pour voter à bulletin secret sur cet amendement.

M. le Président : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. Gygax : Je dois dire que l'exposé que je viens d'entendre me laisse pantois. Personnellement, je n'ai pas suivi de formation de théâtralité. J'essaierai de prendre prochainement des cours de sorte que ma théâtralité rejoigne celle de mon collègue. Par contre, il y a une chose qu'il faut savoir, le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas, la meilleure économie est celle que l'on ne dépense pas. Je vous invite à y réfléchir.

M. Guillot : Je voudrai mentionner deux chiffres pour montrer à quel point les investissements sont fondamentaux dans la Commune si on veut assainir nos finances et lutter contre le réchauffement climatique. Le premier : salle du Conseil communal / complexe du Léman. Le chauffage en 2021 a coûté CHF 37'000.- et des investissements seraient très clairement nécessaires pour réduire drastiquement ce coût. C'est mirobolant. Le deuxième : Je me permets de citer mon père, ingénieur, sur la rentabilité de l'installation de panneau photovoltaïque qui, à l'époque où il en avait installé chez lui, il y a 10 ans, étaient rentabilisés en 10 ans. Aujourd'hui, avec la baisse des coûts des panneaux solaires et l'augmentation du coût de l'électricité, c'est rentabilisé en 5 ans. C'est aberrant de ne pas avoir encore installé des panneaux solaires.

Mme Fröhlich : M. Jaton je vous entends. Vous venez avec une proposition sur le taux d'impôt. La Commission, dans sa majorité, a décidé de suivre la Municipalité qui a exposé ses arguments. Personnellement, je vous invite à faire confiance à la Municipalité et la suivre dans son raisonnement concernant ce préavis. Je ne pense pas qu'en une soirée on puisse élaborer tous les projets d'investissements que vous évoquez en ce moment. Je vous propose de suivre la Municipalité dans le projet qu'elle nous présente.

M. le Syndic : Je vous remercie pour vos interventions intéressantes. Il faudrait juste une précision suite à l'intervention de Mme Fröhlich pour qu'il n'y ait pas de confusion. Notre plan concerne les investissements. Cela ne concerne pas le taux d'imposition. Les investissements auront lieu de toute façon grâce à la vente et location de parcelles. Nous avons décidé cela vu ce qui s'est passé l'année passée au sujet du taux d'imposition. On a bien senti qu'il y avait un blocage et on ne veut pas que cela nous empêche d'aller de l'avant. Les investissements auront lieu quoi qu'il arrive.

Mme Fröhlich : C'est bien ainsi que la Commission l'a compris et c'est pour cela que la Commission a décidé de suivre la Municipalité. La Commission apprécie également que la Municipalité a essayé de trouver des solutions par l'investissement (ventes et locations de terrains).

M. le Président : Je propose de poursuivre notre débat sous la forme d'un vote.

M. Mouvet : Je souhaite demander une suspension de séance.

M. le Président : Pour quel motif ?

M. Mouvet : Pour que les différents groupes puissent discuter de la situation de ce nouvel amendement.

M. Clerc : Je regrette mais la suspension de séance n'est pas prévue par notre règlement. Et si M. Mouvet souhaite une suspension de séance, il faut qu'il s'y prenne de manière adéquate.

M. Mouvet : On lui donne le nom que l'on veut, mais il s'agit d'une motion d'ordre de suspendre la séance.

M. le Président : Je vais passer au vote sur la motion d'ordre de M. Mouvet, c'est-à-dire une suspension de séance : Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la motion d'ordre (suspension de séance de 15 min pour discussion dans les différents groupes sur l'amendement déposé) sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le résultat est le suivant : La motion d'ordre est acceptée par 25 voix et 20 contre.

M. le Président : Au vu des résultats, je suspends la séance. Il est 21h57, je suspends la séance jusqu'à 22h15.

La séance est suspendue à 21h57.

La séance est reprise à 22h15.

M. le Président : La séance est reprise. Je vous remercie d'avoir respecté le timing. Selon le cours de notre séance, nous devrions passer au vote pour répondre à la proposition de M. Jatton, à savoir le vote à bulletin secret sur l'amendement n° 2.

M. Clerc : Nous devrions d'abord voter sur l'amendement n° 1. Ensuite, sur l'amendement n° 2, en bulletin secret ou non, puis s'il n'y a pas d'autres amendements, on vote sur le préavis dans son ensemble.

M. le Président : Dans l'ordre, je propose de passer au vote concernant l'amendement n° 1.

M. le Président donne lecture de l'amendement n° 1 :

AMENDEMENT

La Commission de Gestion et des Finances propose l'amendement suivant à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (cette même proposition avait été faite en 2022 et acceptée par le Conseil Communal, mais l'arrêté d'imposition amendé avait été annulé par le référendum populaire à ce sujet) :

Article 1 - 9 - Impôt sur les chiens - Exonérations :

« **Exonérations :**

Chiens d'aveugles

Chiens mis au service exclusif de leur propriétaire et au bénéfice d'une attestation délivrée par une structure de formation dans le domaine des chiens d'assistance.

Chiens dont les propriétaires bénéficient des prestations complémentaires AVS/AI. »

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement n° 1 sont priés de le manifester en levant leur carton. Le résultat est le suivant :

L'amendement n° 1 est accepté par 45 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement n° 2. Comme proposé par M. Jatton, M. le Président demande si les Conseillères et Conseillers veulent un vote secret. Il rappelle qu'il faut 1/5 des voix pour le vote à bulletin secret. 46 conseillers sont présents, il faut donc 10 voix.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent un vote secret pour l'amendement n° 2 sont priés de le manifester en levant leur carton. Le résultat est le suivant : **9 voix pour.**

Le vote secret pour l'amendement n° 2 est refusé.

M. le Président donne lecture de l'amendement n° 2 :

Article premier – il sera perçu pendant 1 an dès le 1^{er} janvier 2023, les impôts suivants :

1) Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers :

En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 57 %

Le reste de l'arrêté d'imposition est inchangé.

Le Président ouvre la discussion.

M. Clerc : Concernant cette proposition d'amendement n° 2 d'augmenter le taux d'impôt, elle ne respecte pas l'esprit des votations communales, qui a eu lieu il n'y a même pas une année, et qui a clairement balayé l'idée d'augmenter les impôts. A l'époque, la situation était encore favorable/correcte. Ce qui n'est absolument plus du tout le cas à l'heure actuelle. Compte tenu du climat économique peu réjouissant dans lequel nous allons progresser, venir faire une proposition d'augmentation d'impôts et diminuer encore plus le pouvoir d'achat des concitoyens et qui ne respecte pas l'esprit de la votation, est complètement déplacé. A ce titre, j'encourage à faire une fois confiance à la Municipalité et refuser l'amendement n° 2 proposé par M. Jatton.

Mme Burrus : J'ai une extinction de voix aujourd'hui mais je ne peux m'empêcher de prendre la parole par rapport à l'amendement n° 2 qui est proposé. Je suis très surprise par le procédé dans la mesure où M. Jatton fait partie de la COGEFI. Il aurait pu, ou dû à mon avis, ne serait-ce que par fair-play en tout cas, faire un rapport de minorité plutôt que d'intervenir de cette manière au Conseil. La

Municipalité a fait un choix courageux et la COGEFI, en grande majorité, a décidé de suivre ce choix. Je ne comprends pas très bien cette manœuvre. Je vous invite à suivre la position de M. Clerc et de rejeter l'amendement.

M. le Syndic : Je souhaite répondre à M. Clerc. Je comprends bien votre souci s'agissant du portemonnaie du contribuable, aussi du fait de la crise énergétique et de l'augmentation de toute sorte de prix. Comme Syndic, je suis obligé de défendre la Commune. La Commune va également souffrir de la crise énergétique et de toutes ces augmentations de prix, elle va les subir aussi.

M. Hostettler : Je vais juste reprendre 2/3 éléments, je promets de rester bref et calme. Effectivement, je regrette aussi que M. Jatton ne se soit pas donné la peine, étant membre de la COGEFI, de faire un rapport de minorité. Il y a une question dans le rapport qui était venu de moi-même. La question était de savoir si dans 5 ans, le budget était-il équilibré ? Si les comptes courants tournaient ? La réponse était «*Oui* ». Cette histoire de 5 ans est même venue de la Municipalité. M. le Syndic, qui était présent, nous a expliqué que la marge d'auto-financement et les comptes de la finance se devaient d'être lissés sur 5 ans. Et donc, lissés sur 5 ans, la marge d'autofinancement est positive. Oui, nous allons avoir une crise devant nous. Oui, mais de nouveau, c'est une situation extraordinaire. Donc, on ne peut pas dire quand c'est des revenus extraordinaires, ceux-la on ne peut pas les compter. Mais quand il y aura des dépenses extraordinaires suite à l'énergie qui va être plus haute, là, il faut absolument les compter. Oui, le budget peut être négatif. Oui, c'est possible. On va avoir une mauvaise année devant nous potentiellement. Mais n'agissons pas dans la précipitation irréfléchie de sortir deux points d'impôts comme ça, sans même avoir finalement de projet. M. le Syndic nous l'a très justement dit, les projets seront financés par la vente de terrains ou mise à disposition de terrains en DDP. Le ménage courant ne doit pas être financé par la vente de terrains. Je suis entièrement d'accord. Mais de nouveau, je reprends la réponse du Syndic : «*Sur 5 ans, le ménage commun tient avec notre point d'impôt* ». Et si, un jour, on veut de l'investissement, mais que l'on vienne avec un projet, avec du concret. C'est la première fois que j'entends depuis que je suis là, «*nous avons un projet, 7 millions, on a calculé, ça va peut-être se financer comme ça, ou comme ceci etc* ». Et quand on vient avec des chiffres, avec des faits, on peut commencer à discuter. C'est ce que demande la COGEFI avec le budget, on demande un peu d'anticipation. On veut savoir pourquoi l'argent est dépensé, quelle est la vision à long terme, quels sont les projets et comment sont-ils financés etc. Donc, le point d'impôt actuel couvre le ménage courant. Je soutiens la Municipalité qui enfin, après toutes ces années, où la COGEFI leur a dit de regarder des financements autre que le point d'impôt, a le dos au mur. La Municipalité a eu le courage d'attaquer ce point et d'imaginer la vente de terrains pour du financement de projet. Donc, je l'en félicite. C'est dommage que l'on soit arrivé là. Mais maintenant, enfin, il s'attaque à ce projet. Donc, donnons-leurs ce qu'ils demandent. Rejetons cet amendement de M. Jatton. Regardons si des projets concrets viennent avec une vision d'avenir et une idée financière de ce que cela va coûter. Mais laissons-leurs encore cette année pour préparer ces dossiers, avec ce qu'ils ont demandé, c'est-à-dire, un taux d'impôt à 55%. Pour cette raison, je demande de rejeter l'amendement proposé par M. Jatton.

M. Affolter : D'abord, j'aimerais exprimer ma déception concernant une personne ici et de la manière de traiter la volonté de la population de St-Sulpice. Elle s'est assez clairement exprimée. Cela fait plus de 20 ans que je suis dans le Conseil. Il y a eu des comptes négatifs ou positifs, cela fluctuait beaucoup. On voyait, comme cela a été dit, le cash-flow était toujours positif et a permis de remplir le bilan de St-Sulpice. Il y a toujours eu des revenus extraordinaires. Nous avons eu souvent l'occasion d'en discuter et considérer qu'il faut l'ignorer car l'impôt sur la succession qui ne se reproduira plus. Je suis désolé, mais de mon expérience, les gens continuent de décéder. Aussi longtemps que cela se produira,

je pense aussi que dans le futur nous aurons des revenus extraordinaires. Il y a toujours eu des gens fortunés à St-Sulpice.

M. Chappuis : M. Clerc a évoqué un point essentiel. Il y a une décision du souverain, qu'elle soit agréable ou désagréable, on doit la respecter. Ce serait le suicide collectif, si quelques soient nos devoirs politiques, on balayait une décision du souverain comme ça du revers de la main. Ce serait complètement faux. Après, il y aura les conséquences. Le souverain est composé d'hommes et de femmes adultes et responsables. Nous devons assumer nos choix. Toute à l'heure, j'ai entendu une petite phrase sibylline de la Municipalité qu'il y aurait des restrictions. Alors peut-être que nous ne plairons pas à tous nos concitoyens. Mais nous devons assumer ce choix politique. Et notamment, dans cette piste des économies, j'ai trop souvent vu, en passant le soir, la garderie allumée comme un sapin de Noël, je trouve que c'est du gaspillage. Il faudrait demander au concierge ou au personnel d'éteindre les lumières et d'être un peu plus respectueux à ce niveau. En conclusion, je peux comprendre l'argumentaire de M. Jatton. Mais, je crois que nous devons avant tout respecter ceux qui nous ont élus. La Municipalité a pris une décision qui est tout à fait sage de maintenir ce point d'impôt.

M. le Président demande si la parole est encore demandée. M. Jatton lève la main. M. le Président rappelle que normalement la parole n'est pas donnée si c'est pour se répéter et redire la même chose, la parole est donnée pour des éléments additionnels.

Mme Guthmuller : J'aimerais répondre à la remarque de M. Hostettler qui dit qu'il faut un plan précis pour les investissements. Alors je rappelle que dans la brochure budget que nous avons eu l'année dernière, il y a un plan d'investissement. En point n° 7, il est question des investissements que vous connaissez bien (déchèterie, déplacement de la Venoge) qui représente un total de 3 millions. Donc, ce n'est pas hypothétique ni inconnu. Dans cette optique, je considère que de toute façon, nous n'avons pas le choix. Si nous ne voulons pas continuer à nous endetter, il faudra bien accepter de lever le point d'imposition. Est-ce qu'on a envie d'investir et de faire de belles choses pour notre Commune ? Et pas de faire des économies de bout de chandelle et de faire des choses en rabais.

M. Richards : Je rappelle qu'il y a eu une assermentation aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on a entendu dans cette assermentation ? L'obligation de respecter la volonté du peuple. Et qu'est-ce qu'on est en train de faire ici, discuter de la volonté du peuple. C'est anti-démocratique. Nous devons travailler dans un esprit beaucoup plus collégial. Je partage l'opinion de la COGEFI et de la Municipalité. Nous avons promis de respecter la volonté du peuple.

M. Guillot : Je ne pense pas qu'utiliser les procédés démocratiques serait anti-démocratiques. Le référendum qui a eu lieu l'année dernière déjà a eu un taux de participation de 46 %. On n'a même pas la moitié de la population qui a voté. De plus, je ne vois pas pourquoi proposer à la population de voter une seconde fois serait anti-démocratique. C'est le procédé démocratique : on s'exprime, on pose des questions aux gens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant l'amendement n° 2 déposé par M. Jatton (augmentation de l'impôt à 57%). Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement n° 2 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le résultat est le suivant : **31 voix contre, 5 pour et 9 abstentions.**

L'amendement n° 2 est refusé.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 09/2022 « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 » tel qu'amendé. La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant le préavis 09/2022 « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 ». Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis 09/2022 sont priés de le manifester en levant leur carton.

Le résultat est le suivant : **42 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.**

Le préavis 09/2022 « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 » est accepté.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- *Vu le préavis N° 09/2022 ;*
- *Vu le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;*

Décide par 42 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

- *D'accepter le préavis N° 09/2022 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 ».*

7. Communication des délégués aux conseils intercommunaux

M. le Président : L'un ou l'une des délégué(e)s souhaite-t-il/souhaite-t-elle prendre la parole ?

- AJESOL - **Mme Kaeser** : rien à signaler.
- APREMADOL - **Mme Michel** : Nous avons eu une séance le 22 septembre 2022, il a été question de gestion du personnel. Il est toujours plus difficile de trouver du personnel pour l'équipe d'appoint, ce personnel travail le soir de 18-22 h et le week-end. La question a été posée aux équipes des 4 CMS. Suite aux réponses la décision est prise de couvrir toutes les prestations par les équipes des CMS. Dès janvier 2023 Le personnel devra travailler à tous les horaires .Une infirmière sera de garde et une infirmière de piquet pour le personnel auxiliaire. Dès janvier encore les CMS seront ouverts du lundi au vendredi de 7h à 18h. L'été a été très chargé, une augmentation des soins infirmiers et des soins de base ont été enregistré. A noter aussi, que l'on doit de nouveau prendre des précautions au vu de l'augmentation des cas de COVID.
- ARASOL – **M. Nicolas Guillot** : rien à signaler.
- Conseil d'établissement de la Planta - **Mme Florence Pojer** (absente)
- ORPC - **Mme Claude Probst** : J'aurai deux dates à vous communiquer. La séance du comité intercommunal et sur l'invitation le 22 novembre sur le rapport annuel du bataillon ORPC. On vous donnera des informations après avoir eu ces deux réunions.
- PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) - **M. Oleg Yazyev** : Le conseil intercommunal a réuni mercredi dernier, le 5 octobre, à Villars-St-Croix. Nous avons traité de nombreux sujets, comme le préavis sur le renouvellement des caméras de surveillance à l'hôtel de police à Prilly et l'achat de casques balistiques. La chose importante, c'est que nous avons voté le budget 2023. En gros, il reste pratiquement le même que l'année dernière, également

pour le montant total et la contribution de notre Commune. La contribution de notre Commune est CHF 1'400'000 CHF. Juste pour information, le chiffre total est CHF 26 millions, dont environ 70% provient des Communes, et le reste des amendes, stationnement, etc.

M. Clerc : Je tiens à rappeler que chaque Commune délègue 2 Conseillers à ce Conseil intercommunal. Dans le règlement intercommunal, le quorum est atteint que si le quorum des membres est atteint et également si l'ensemble des Communes est représenté. Or, votre serviteur a été élu président de ce Conseil. Donc seul M. Yazyev représente St-Sulpice. Ce qui fait que si M. Yazyev ne s'excuse pas, ne prévient pas et ne s'organise pas pour se faire remplacer, le Conseil est annulé, on condamne les 7 autres Communes, ce qui s'est passé la dernière fois. Donc il faut faire attention à cela car si vous n'êtes pas présent, il faut vous excuser et vous faire remplacer.

- SDOL – rien à signaler.

8. Propositions individuelles et divers

M. le Président : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? La discussion est ouverte.

M. Levy : Il y a plus de 120 ans, un tilleul a été planté dans la zone du Russel. Cet arbre s'est depuis développé et atteint maintenant une hauteur d'environ 30 m. Il est ainsi un habitant emblématique et un témoin de l'évolution de notre Commune. Cependant et suite à une rupture de branche, son existence se voit menacée. Comme transcrit dans le PV de la dernière réunion, plusieurs analyses ont été menées pour établir le niveau de santé de cet arbre, avec des résultats contradictoires. Or, dans l'avis d'abattage publié hier au pilier public, seul le rapport du garde-forestier est présenté et celui-ci indique que l'arbre est en bonne santé. Il est de notoriété publique que les arbres apportent des bienfaits significatifs pour la biodiversité, la régulation du climat, ainsi que pour le bien-être des humains. La préservation de ces bienfaits est plus que nécessaire en cette période de changement climatique. Par conséquent, je propose à la Municipalité de reconsidérer sa décision d'abattage de faire classer ce tilleul comme arbre remarquable dans l'inventaire cantonal, comme notamment proposé le garde forestier. Cette mesure permettrait de lui assurer une protection pour le reste de sa vie et de lui donner accès à des subventions pour son entretien. En effet, le Canton offre un financement pour les analyses et les travaux de conservation de ces arbres, tel que précisé dans la fiche C8 de la boîte à outils pour les Communes. Des soins, par exemple un haubanage ou un périmètre de sécurité pourraient être mis en place, même si ce n'est pas nécessaire au regard de l'expertise du garde forestier. Concernant la sécurité mise en avant dans l'avis d'abattage, celle-ci est relative car seul un petit chemin piéton est présent dans cette zone et celui-ci peut être facilement déplacé. En effet, le parc est grand et sa partie Sud n'est que très rarement utilisée. En conclusion, ce majestueux Tilleul fait partie du patrimoine de notre Commune. En raison de la pression démographique, de nombreux arbres de la région (grands et petits) ont été ou sont en voie d'être abattus. De par son âge et sa prestance, cet arbre est en quelque sorte notre grand-père et il est de notre devoir de le protéger. En accord avec la devise de notre Commune, laissons donc cet arbre au calme et réjouissons-nous de sa verdure. Merci pour votre attention.

M. Piller : Il y a eu un oubli, c'est la note de la Municipalité mise aujourd'hui (sur le site). Il y a plusieurs conséquences. Cet arbre a été planté en 1895. Malheureusement, comme vous en a parlé ma collègue, il y a le problème avec son état de santé. Il y a énormément de gens qui passent. Et si vous lisez l'avis du garde forestier, il dit bien qu'il ne peut pas assurer qu'il n'y ait rien qui se passe. À la Municipalité,

nous sommes navrés, mais on doit prendre une décision. On ne peut pas considérer d'avoir un arbre dangereux et qu'il y ait une branche qui tombe. C'est une question de sécurité. Ensuite, le parc est certes grand mais on aura un rayon de 20 mètres pour la sécurité, donc qu'on devrait fermer, ce qui est un espace énorme. La réflexion qui a été faite concernant la place de jeux, et qu'elle sera justement dans cette zone, au sud de la place.

Mme Willi : Les remarques que vous soulevez concernant l'avis du garde forestier sont tout à fait pertinentes. Je dois dire que c'est un nouveau garde forestier qui vient d'entrer en fonction et son analyse n'était pas entièrement satisfaisante. Il est venu, il a analysé pendant 10 min, il a regardé en gros, il n'a pas pris en considération qu'il y avait un champignon, la démographie etc. Il a rempli le formulaire mais pas entièrement. Donc, pour nous, c'était un problème. On a eu ainsi l'analyse du garde forestier mais on a mandaté une autre entreprise spécialiste des arbres, je crois qu'il s'agit de l'entreprise ArbreExperts, pour nous donner son avis. Il y a eu une question politique. La proposition qui est faite d'abattre cet arbre est dans le but de pouvoir utiliser le parc. Une chose est certaine c'est qu'il faudra toujours garder le périmètre autour. Il a une espérance de vie de 5 à 10 ans. On ne peut pas en dire plus. Il a aussi ce champignon, on ne sait pas comment cela va évoluer. On a pesé le bénéfice/risque pour la population, c'est-à-dire profiter du parc, ou bien garder l'arbre, ou fermer le parc au public pour des questions de sécurité. On a estimé que le bénéfice de pouvoir utiliser ce parc était plus fort. Mais il y a des risques vu le nombre de passants.

Mme Probst : J'aimerais exprimer ma satisfaction concernant l'aboutissement du dépôt de notre initiative déposée le 22 novembre 2017, donc il ne faut jamais désespérer, sous la forme d'une prescription municipale. Je tenais à remercier mes anciens collègues (Yves Dijamatovic, Pierre Del Boca et Pierre-Yves Brandt) pour leur soutien pendant cette longue période de gestion. La montagne a-t-elle accouchée d'une souris ? A mes yeux, oui. J'avais souhaité de plus amples restrictions mais je me réjouis à la temporisation. C'est un premier pas. Nous faisons partie des Communes qui ont pris conscience de l'utilisation problématique de ces appareils. Le deuxième pas pourrait consister à informer la population sur les différentes nuisances de ces appareils qui se limitent. Je trouve que ce sera bien de trouver une manière d'informer la population. Il existe cette prescription municipale et on pourrait organiser un tout ménage pour montrer l'ampleur et le désastre de l'utilisation.

M. Clerc : Je voulais m'étonner par rapport aux deux communications qui ont été faites dans « *Communications du bureau* ». Je m'inquiète du non-respect du déroulement de nos travaux, à deux titres. Premièrement, c'est par rapport à la proposition faite à la Municipalité de mettre à disposition les compétences des Conseillers communaux. Je pense qu'il faut clairement rappeler le droit à l'initiative ou au postulat pour soumettre des idées ou demander des changements auprès de la Municipalité. Ou alors, proposer des services de consulting gracieux à la Municipalité. La séparation des pouvoirs existe pour des questions évidentes. Deuxième point, concerne la proposition de mettre à disposition un outil collaboratif pour revoir le PV. Je tiens à ajouter que le PV ce n'est pas un document en co-création. Le PV est une reconstitution de ce qui est dit en séance. L'art. 58 du Règlement du Conseil est très clair, ce sont des rectifications, il ne s'agit pas d'ajouter, de soustraire ou de modifier sémantiquement ce qui a été dit en séance. Il faut assumer ce qui est dit en séance. S'il y a une erreur de retranscription, celle-ci peut être corrigée. Mais il faut se limiter à cela. Cela m'inquiète d'avoir un outil collaboratif pour revoir le PV.

M. le Président : Je saisis l'occasion pour prendre la parole exceptionnellement vu que ce sont des communications du bureau. Pour le premier point, nullement mon intention de tordre le cadre réglementaire. Il s'agit simplement d'une initiative au départ du bureau, puis des présidents des parties. Il s'agissait de sentir les desiderata pour cette année. Est née l'idée de mieux mettre en valeur

certaines compétences techniques au sein de ce Conseil qui peuvent, après, prendre la forme d'une initiative, postulat etc. Mais, il s'agissait de le faire savoir de manière transparente dans un mouvement trans-parties. Ni plus ni moins. Concernant le PV, nous l'avons vu lors de la dernière séance, malheureusement, il y avait deux PVs de retard. Vous avez raison, il ne s'agit en aucun cas de modifier le PV ou d'une co-création de PV. Notre secrétaire prend les notes en directe et reprend avec exactitude la teneur des propos des Conseillers. Il ne s'agit pas de recréer le PV mais d'anticiper les petites corrections. Cela peut être sous la forme d'une plate-forme (peu importe son nom). La question était de savoir si on peut lire le PV et valider par avance les citations qui ont été faites par gain de temps. Mais en aucun de refaire le PV ou modifier les propos tenus.

M. Clerc : Je vous remercie de me redonner la parole. J'attire votre attention sur le contenu de l'art. 58 RCC : « *Si une rectification est proposée, le conseil décide* ». Donc, il est exclu qu'on accepte des rectifications via un outil collaboratif hors séance. Deuxièmement, si on veut faire correctement le boulot, on ne les accepte pas en bloc si ce sont des rectifications mineures mais chaque rectification doit être soumise au vote.

M. Pache : J'ai une simple question mais je ne demande pas une réponse immédiate. Je pense que d'ici la dernière séance de l'année, ce serait bien que la Municipalité informe le Conseil sur l'état des discussions au sein des associations de Communes et le Canton au sujet du traitement de l'initiative SOS Commune (facture sociale soit reprise entièrement par le Canton).

M. Allemann : J'ai eu le plaisir d'assister à la séance du groupe IT. On a entendu que les panneaux photovoltaïques étaient amortis sur 10 ans. J'ai entendu quelque chose qui m'a interpellé ce soir. Une personne a dit que cela était amorti sur 5 ans. Cela m'interpelle un peu. Il faudrait que les gens soient d'accord et pas que l'on passe du simple au double, c'est tout de même interpellant.

Mme Merminod : Je suis aussi étonnée quand M. Guillot nous a parlé de 5 ans. Je vais me renseigner pour donner une réponse plus précise.

M. Bocchetti : Je voulais réagir rapidement par rapport à ce qui a été dit sur le tilleul. Je ne suis pas un expert. Je trouve l'intervention de M. Levy pertinente. Mme la Municipale, vous mentionnez avoir des doutes concernant la compétence du garde forestier. Je ne suis pas à même de juger ses compétences, par contre, je trouve que si vous avez des doutes, il faut agir, il ne suffit pas de le désavouer. D'autant plus que selon l'art. 4 du règlement communal sur la protection des arbres (RPA), la Municipalité est tenue de décider sur la base du préavis du garde forestier. Il ne s'agit ni de la voirie, ni de la société externe, mais bien du garde forestier. Toujours dans ce sens-là, vous remarquerez que pour la mise en enquête, effectivement le formulaire a changé dernièrement. Et on remarque maintenant que pour la validation, ce n'est plus la signature du garde forestier mais « *un service compétent : garde forestier ou voirie* ». Or, la voirie, n'est pas un service compétent au sens de la RPA. Vous mentionnez également que l'expertise externe a été demandée à la société ArbreExperts. Je ne connais pas personnellement cette société mais par contre je l'ai vu mentionnée dans trois dossiers pour St-Sulpice. C'est étonnant, qu'à chaque fois, ils tombent toujours sur des cas désespérés. Vous aurez peut-être d'autres exemples à mentionner prouvant que ce n'est pas forcément toujours le cas ? Enfin, je trouve intéressant de savoir, de façon générale, comment vous comptez vous y prendre pour départager ses avis divergents ? Car la question va se reposer (la voirie, garde forestier, expertise externe). Faut-il changer le règlement des arbres ?

Mme Willi : Premièrement, je ne mets pas en doute les compétences du garde foncier mais je remets en doute son évaluation. Deuxièmement, dans notre règlement, nous demandons un avis extérieur. Donc, le garde forestier vient nous donner son avis. Mais nous ne sommes pas tenus de le suivre. Nous

avons demandé un second avis. Il s'agit d'une question politique. Vous pouvez faire opposition. D'autre part, dans le cadre des demandes d'abattage pour les privés, c'est la voirie qui intervient car nous n'avons pas de mandat avec le garde forestier pour intervenir dans ce type de demande.

M. Bocchetti donne lecture de l'art. 4 al. 4 RPA : « *La Municipalité statue sur la demande et sur les oppositions éventuelles sur la base du préavis du garde-forestier* ».

Mme Merminod : Ce qui a fait pencher la balance c'est la question de la sécurité. On a tous en tête la branche d'un arbre qu'on voulait protéger qui est tombé et qui a tué quelqu'un. C'était le souci de la Municipalité : la sécurité. Dans un parc où beaucoup d'enfants se rendent, c'est un risque énorme et il suffit d'une fois. C'est vrai que l'exemple de Vevey nous est resté. C'est dans ce souci-là que la Municipalité s'est prononcée pour l'abatage d'un arbre. Cela ne s'est pas fait de gaité de cœur. Mais la sécurité doit primer à un certain moment.

M. Jaton : J'ai fait opposition à une demande d'abatage d'un de mes voisins qui avait mis à l'enquête un bâtiment et une piscine. Un arbre d'une dizaine d'années et de 15-20 mètres de haut. Il m'a été répondu par le promoteur qu'il ferait tout pour conserver cet arbre. Le rapport d'une entreprise spécialisée mentionnait même que cet arbre devait rester en place et le projet pouvait être modifier de façon à le conserver. Aujourd'hui, la demande d'abatage a été refusée par la Municipalité. J'ai reçu un appel téléphonique du voisin qui n'a pas pu construire sa piscine et son bâtiment et il m'a averti que je recevrai un courrier de son avocat, qui très certainement me ferait partager la responsabilité d'une éventuelle chute de cet arbre sur les enfants se rendant à l'école à cause de mon opposition. L'opposition est un droit inaliénable, surtout quand elle est acceptée par la Municipalité. Est-ce qu'on doit ensuite menacer de partager la responsabilité de ce monsieur (parce qu'il n'entretient pas bien cet arbre et qu'il tombe par la suite sur des gens) ? Cela devient un peu gros. Deuxième point, la notion de rentabilité de panneau solaire dépend de plusieurs facteurs (combien on produit avec les ballons, combien on économise, combien on consomme etc). Il peut très bien y avoir des versions très différentes du temps de rentabilité de ces panneaux. Mon divers : Le 13 septembre, j'ai eu la grande surprise de voir verser sur mon compte un certain montant venant de la Commune. Je me suis posé la question si j'avais payé trop d'impôt ? Certainement pas. J'imagine que c'est des jetons de présence. Allons-nous avoir un décompte détaillé de la somme reçue ? Tout d'abord, ne serait-ce que pour vérifier le montant et puis le déclarer car ce n'est pas anodin de se mettre à dos l'autorité fiscale.

M. le Président : Il s'agit d'un point qui aurait dû être traité par notre ancienne secrétaire communale qui est partie, non pas avec la caisse, mais avec le tableau récapitulatif. On essaie, bien que mal de récupérer ce tableau avec le décompte des heures, ainsi que les archives. Il s'agit d'un problème de transmission de documents du fait de changement de secrétaire. La transmission entre les deux secrétaires n'a pas été tout à fait aisée. Mais je prends note. Le nécessaire sera fait prochainement.

M. Equey : A propos de l'arbre, nous avons fait venir une fois le garde forestier pour un arbre et il nous a dit d'abattre cet arbre. Nous avons pris deux autres avis, et on nous a dit de le garder, il est magnifique. On parlait d'argent au départ, la gym a besoin d'argent. Le samedi 19 novembre, il y a une pasta party qui va se faire ici, alors parlez-en autour de vous. Il y aura des affichettes ces prochains jours.

Mme Lyonette : Je ne trouve pas logique le raisonnement de la Commune sur l'abatage de cet arbre. Apparemment, il ne doit pas être conservé car il y a une place de jeux. Mais la place de jeux doit encore être construite car pas financée. La deuxième chose, s'agissant de la sécurité, on pourrait mettre soit des panneaux autour, soit une chose protectrice. Je ne comprends pas la logique et pourquoi aller contre l'avis du garde forestier en demandant plusieurs expertises externes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Il remercie les Conseillers pour leur participation et leur attention.

M. le Président clôt la séance à 23h13.

Conseil communal

 M. Olivier Chabanel Président		 Mme Navega Stéphanie Secrétaire
---	--	---